

Date de révision 22-déc.-2023 Numéro de révision 22

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Description du produit: ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Cat No.: 14-5206-01

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées Toutes les autres utilisations

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société Phadia AB

Rapsgatan 7P P.O. Box 6460 751 37 UPPSALA

Sweden +46 18 16 50 00

Adresse e-mail safetydatasheet.idd@thermofisher.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC France +(33)-975181407

CHEMTREC Belgique (Bruxelles) +(32)-28083237 CHEMTREC Suisse (Zurich) +(41)- 435082011

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008

Dangers physiques

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour la santé

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Dangers pour l'environnement

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

2.2. Éléments d'étiquetage

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

EUH208 - Contient (masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Peut produire une réaction allergique. Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé. Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Composant	Numéro CAS	N° CE	Pour cent en poids	CLP classification - Règlement (CE) n ° 1272/2008
Masse de réaction de:	55965-84-9		<0.0015	Acute Tox. 3 (H301)
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-				Acute Tox. 2 (H310)
one [no CE 247-500-7] et				Acute Tox. 2 (H330)
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one				Skin Corr. 1C (H314)
[no CE 220-239-6] (3:1);				Eye Dam. 1 (H318)
(CMIT/MIT (3:1))				Skin Sens. 1A (H317)
				Aquatic Acute 1 (H400)
				Aquatic Chronic 1 (H410)
				EUH071

Composant	Limites de concentration	Facteur M	Notes sur les composants
	spécifiques (SCL)		
Masse de réaction de:	Eye Irrit. 2 (H319) ::	100 (acute)	-
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	0.06%<=C<0.6%	100 (chronic)	
[no CE 247-500-7] et	Skin Corr. 1C (H314) :: C>=0.6%		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	Skin Irrit. 2 (H315) ::		
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))	0.06%<=C<0.6%		
	Skin Sens. 1A (H317) ::		
	C>=0.0015%		
	Eye Dam. 1 (H318) :: C>=0.6%		

Pour le texte complet des éléments mentionnés au point H de ce chapitre, voir chapitre 16

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Contact oculaire Rincer soigneusement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières.

Contact cutané Rincer immédiatement au savon et à grande eau.

Ingestion Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau.

Date de révision 22-déc.-2023

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

Inhalation

Sans objet.

Protection individuelle du personnel Sans objet. de premiers secours

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin

Traiter les symptômes.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Aucun(e) connu(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) connu(e).

Produits dangereux résultant de la combustion

Aucun(e) connu(e).

5.3. Conseils aux pompiers

Comme lors de tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome en mode de demande de pression, conforme aux normes MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et un équipement de protection intégral.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des gants/des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éliminer conformément aux réglementations locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Éliminer les déchets de produits ou les récipients usagés selon les réglementations locales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 8 et 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver soigneusement après toute manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à des températures comprises entre 2 et 8°C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Respecter les instructions d'utilisation.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Liste source (s): **CH** - Le gouvernement suisse a établi une directive sur les valeurs limites pour les matériaux de travail qui est basée sur le règlement fédéral suisse « Ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles ». Cette directive est administrée, révisée périodiquement et appliquée par la SUVA (Caisse nationale suisse d'assurance contre les accidents).

Composant	Autriche	Danemark	Suisse	Pologne	Norvège
Masse de réaction	MAK-TMW: 0.05 mg/m ³		STEL: 0.4 mg/m ³ 15		
de:	8 Stunden		Minuten		
5-chloro-2-méthyl-4-i			TWA: 0.2 mg/m ³ 8		
sothiazolin-3-one			Stunden		
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiaz					
ol-3-one					
[no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT					
(3:1))					

Valeurs limites biologiques

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux

Les méthodes de surveillance

EN 14042:2003 Identificateur de titre : Atmosphères de lieu de travail. Manuel d'application et d'utilisation de procédures d'évaluation de l'exposition à des agents chimiques et biologiques.

Niveau d'effet minimal dérivé (DMEL) / Niveau dérivé sans effet (DNEL)

Voir le tableau pour les valeurs

Component	Effet aigu local (Inhalation)	Effet aigu systémique (Inhalation)	Les effets chroniques local (Inhalation)	Les effets chroniques systémique (Inhalation)
Masse de réaction de:	$DNEL = 0.04 mg/m^3$		$DNEL = 0.02mg/m^3$	

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-		
3-one [no CE 247-500-7] et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
[no CE 220-239-6] (3:1);		
(CMIT/MIT (3:1))		
55965-84-9 (< 0.0015)		

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Voir les valeurs ci-dessous.

Component	Eau douce	Des sédiments d'eau douce	Eau intermittente	Micro-organismes dans le traitement des eaux usées	
Masse de réaction de:	PNEC = 3.39µg/L	PNEC =	PNEC = 3.39µg/L	PNEC = 0.23mg/L	PNEC = 0.01 mg/kg
5-chloro-2-méthyl-4-isothia		0.027mg/kg		-	soil dw
zolin-3-one		sediment dw			
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiazol-3-o					
ne [no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT (3:1))					
55965-84-9 (<0.0015)					

Component	Eau de mer	Des sédiments d'eau marine	Eau de mer intermittente	Chaîne alimentaire	Air
Masse de réaction de:	PNEC = $3.39\mu g/L$	PNEC =	PNEC = $3.39\mu g/L$		
5-chloro-2-méthyl-4-isothia		0.027mg/kg			
zolin-3-one		sediment dw			
[no CE 247-500-7] et					
2-méthyl-2H-isothiazol-3-o					
ne [no CE 220-239-6]					
(3:1); (CMIT/MIT (3:1))					
55965-84-9 (< 0.0015)				1	

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures techniques

Aucun(e) dans les conditions normales d'utilisation.

Équipement de protection

individuelle

Protection des yeux Aucun équipement de protection spécifique exigé. Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Matériau des gants	Le temps de passage	Épaisseur des gants	La norme européenne	Commentaires à gants
		-	•	

Protection de la peau et du corps

Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale.

À grande échelle / utilisation d'urgence

Aucun équipement de protection n'est exigé sous des conditions d'utilisation normale

À petite échelle / utilisation en

laboratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Mesures d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éliminer le contenu et les récipients conformément aux réglementations locales.

Date de révision 22-déc.-2023

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide

Aspect Transparent
Odeur Aucun(e)
Seuil olfactif Aucun(e)

Point/intervalle de fusionAucune donnée disponiblePoint de ramollissementAucune donnée disponiblePoint/intervalle d'ébullitionAucune donnée disponibleInflammabilité (Liquide)Aucune donnée disponibleInflammabilité (solide, gaz)Aucune information disponibleLimites d'explosivitéAucune donnée disponible

Point d'éclair Aucune donnée disponible Méthode - Aucune information disponible

Température d'auto-inflammabilité Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible

oH 7.2-7.6

Viscosité Aucune donnée disponible

Hydrosolubilité Soluble dans l'eau

Solubilité dans d'autres solvants Aucune information disponible

Coefficient de partage (n-octanol/eau)

Composant log Pow Masse de réaction de: <0.401

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one

[no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT

(3:1))

Pression de vapeur Aucune donnée disponible

Densité / Densité 1.1 g/cm3

Densité apparente

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules Sans objet (liquide)

9.2. Autres informations

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

(Air = 1.0)

10.1. Réactivité

Aucun(e) connu(e).

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse Aucune polymérisation dangereuse ne se produit.

Réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Page 6/12

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

10.4. Conditions à éviter

Aucun(e) connu(e).

10.5. Matières incompatibles

Aucun(e) connu(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(e) connu(e).

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou

fournies.

a) toxicité aiguë;

Oral(e)Aucune donnée disponible.Cutané(e)Aucune donnée disponible.InhalationAucune donnée disponible.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
Masse de réaction de:	LD50 = 53 mg/kg (Rat)	LD50 = 87.12 mg/kg (Rabbit)	4h 0.33 mg/l (Rat)
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one			
[no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))			

b) corrosion cutanée/irritation

Aucune donnée disponible.

cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation Aucune donnée disponible.
 oculaire:

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

Respiratoire Aucune donnée disponible. **Peau** Aucune donnée disponible.

e) mutagénicité sur les cellules

germinales;

Aucune donnée disponible.

Composant	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test	Étude résultat
Masse de réaction de:	in vivo		négatif
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	in vitro		
[no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))			

	f) cancérogénicité;	Aucune substance chimique cancérogène connue n'est contenue dans ce produit.				
Composant		Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test /	Étude résultat		
			durée			
	Masse de réaction de:			négatif		
	5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one					
	[no CE 247-500-7] et					
	2-méthyl-2H-isothiazol-3-one					
	Ino CE 220-239-61 (3:1): (CMIT/MIT (3:1))					

g) toxicité pour la reproduction;	Aucune donnée disponible.		
Composant	Les méthodes de surveillance	Espèce utilisée pour le test / durée	Étude résultat
Masse de réaction de:		uuicc	nógatif

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one		Les tests sur les animaux n'ont
[no CE 247-500-7] et		montré aucun effet sur le
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		développement du foetus
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		

h) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible. organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains Aucune donnée disponible. organes cibles — exposition répétée;

j) danger par aspiration; Aucune donnée disponible.

Symptômes / effets, aigus et différés Aucune information disponible.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité Effets d'écotoxicité

Composant	Poisson d'eau douce	Puce d'eau	Algues d'eau douce	Microtox
Masse de réaction de:	Acute toxicity:	Acute toxicity:	Acute toxicity:	Chronic toxicity:
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	LC50 96 h 0.19mg/l	EC50 48 h 0.126 mg/l	ERC50 72 h 0.027 mg/l	NOEC 3h 0.91 mg/l
[no CE 247-500-7] et	(Oncorhynchus mykiss)	(Daphnia magna)	(Selenastrum	(Activated sludge)
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one	EPA OPP 72-1	OECD Test 202	capricornutum)	OECD 209
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))				
	Chronic toxicity:	Chronic toxicity:	Chronic toxicity:	
	NOEC 35 days 0.02	NOEC 21 days	NOEC 96h 0.004 mg/l,	
	mg/l (Pimephales	0.10 mg/l	(Skeletonema costatum)	
	promelas) OECD 210	(Daphnia magna)	OECD 201	

12.2. Persistance et dégradabilité Product is biodegradable.

Composant	Dégradabilité
Masse de réaction de:	Biodegradable <50 % 10 days
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one	Atmospheric half-life: 0.38-1.3 Days
[no CE 247-500-7] et	
2-methyl-2H-isothiazol-3-one	
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))	

12.3. Potentiel de bioaccumulation Une bioaccumulation est peu probable.

Composant	log Pow	Facteur de bioconcentration (BCF)
Masse de réaction de:	<0.401	<54
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one		
[no CE 247-500-7] et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
[no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

12.5. Résultats des évaluations PBT Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante,

Aucune information disponible.

et vPvB

bioaccumulable ou toxique (PBT). Cette préparation ne contient aucune substance

considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

12.6. Propriétés perturbant le

système endocrinien

Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

12.4. Mobilité dans le sol

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé

12.7. Autres effets néfastes

Des polluants organiques

persistants

Aucun effet connu.

Potentiel de destruction de l'ozone Aucun effet connu.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non

utilisés

Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés Éliminer conformément aux réglementations locales.

Le code européen des déchets

Autres informations

18 01 07 produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06.

Aucune information disponible.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ADR Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

<u>IATA</u> Non réglementé

14.1. Numéro ONU

14.2. Désignation officielle de

transport de l'ONU

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport

14.4. Groupe d'emballage

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

14.5. Dangers pour l'environnement Pas de dangers identifiés.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de

ľOMI

Non applicable, les produits emballés.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Inventaires internationaux X = liste

Composant	EINECS	ELINCS	NLP	TSCA	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	IECSC	AICS (Australi e)	KECL
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazoli n-3-one [no CE 247-500-7] et 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		-		-	Х	-	Х	Х	Х	-	KE-0573 8

Composant	substances soumises à	REACH (1907/2006) - Annexe XVII - Restrictions applicables à certaines substances dangereuses	Règlement REACH (CE 1907/2006) article 59 - Liste candidate des substances extrêmement préoccupantes (SVHC)
Masse de réaction de:		Use restricted. See item 75.	
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-		(see link for restriction details)	
3-one [no CE 247-500-7] et			
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one			
[no CE 220-239-6] (3:1);			
(CMIT/MIT (3:1))			

Composant	La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs	Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité
Masse de réaction de: 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin- 3-one [no CE 247-500-7] et	H1: 5-100 ton, E1: 20-200 ton	H1: 5-100 ton, E1: 20-200 ton
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [no CE 220-239-6] (3:1); (CMIT/MIT (3:1))		

Du règlement (UE) no 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux
Sans objet

Réglementations nationales

Composant	Classification d'Eau Allemande (AwSV)	Allemagne - TA-Luft classe
Masse de réaction de:	WGK3	
5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-		
3-one [no CE 247-500-7] et		
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one		
[no CE 220-239-6] (3:1);		
(CMIT/MIT (3:1))		

.

Date de révision 22-déc.-2023

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation/ un rapport chimique de la sécurité (CSA/CSR) n'est pas nécessaire.

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte intégral des mentions H citées dans les sections 2 et 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion

H310 - Mortel par contact cutané

H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H330 - Mortel par inhalation

H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires EUH208 - Peut produire une réaction allergique

Légende

CAS - Chemical Abstracts Service

EINECS/ELINCS – Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes/Liste européenne des substances chimiques notifiées

PICCS - Inventaire philippin des substances et produits chimiques

IECSC - Inventaire chinois des substances chimiques existantes

TSCA - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire

DSL/NDSL - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

ICAO/IATA - International Civil Aviation Organization/International Air

MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution

KECL - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées NZIOC - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

WEL - Limite d'exposition en milieu de travail

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Association américaine des hygiénistes industriels, États-Unis)

DNEL - Dose minimale pour un risque acceptable RPE - Équipement de protection respiratoire

LC50 - Concentration létale à 50%

NOEC - Concentration sans effet observé PBT - Persistante, bioaccumulable, toxique TWA - Moyenne pondérée dans le temps

CIRC - Centre international de recherche sur le cancer

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

LD50 - Dose létale à 50%

Transport Association

par les navires

EC50 - Concentration efficace 50%

POW - Coefficient de partage octanol: eau

vPvB - très persistantes et très bioaccumulables

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

IMO/IMDG - International Maritime Organization/International Maritime Dangerous Goods Code

OECD - Organisation de coopération et de développement économiques ATE - Estimation de la toxicité aiguë **BCF** - Facteur de bioconcentration (FBC) COV (composés organiques volatils)

Principales références de la littérature et sources de données

https://echa.europa.eu/information-on-chemicals

Fournisseurs fiche technique de sécurité, ChemADVISOR - LOLI, Merck index, RTECS

Dangers physiques D'après les données d'essai

Méthode de calcul Dangers pour la santé Dangers pour l'environnement Méthode de calcul

Conseil en matière de formation

Formation de sensibilisation aux dangers chimiques, incluant l'étiquetage, les fiches de données de sécurité, l'équipement de protection individuel et l'hygiène.

Date de révision 22-déc.-2023

Sections de la FDS mises à jour, 7. Sommaire de la révision

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No.

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits

Date de révision 22-déc.-2023

1907/2006

RÈGLEMENT (UE) 2020/878 DE LA COMMISSION modifiant l'annexe II du règlement (CE) no 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte

Fin de la Fiche de données de sécurité

ImmunoCAP Allergen fx21, Fruits